

Flash-Info

N° 57 - 24 avril 2023

Fan des séries à rebondissements ? La saga du lac est faite pour vous !

Résumé de l'épisode précédent

Le lac marin d'Hossegor, « *sauvé en 2019 grâce à d'importants travaux de désensablement* » (extrait de la page « lac marin d'Hossegor » sur le site de MACS ¹) a reçu en février dernier son premier soin d'entretien ; il l'attendait depuis trois ans.

En effet, le scénario (l'arrêté préfectoral plus précisément...) écrit en 2018 prévoyait un désensablement d'entretien annuel ou biennal de 20000 à 30000 m³.

Premier soin donc, orchestré et financé par MACS en version minimaliste puisqu'il s'agissait d'extraire 5000 m³ de sable.

¹. Rappelons que la devise de MACS est « *L'optimisme est dans notre nature* », ça ne s'invente pas...

L'extraction prévue s'est révélée laborieuse, le volume de sable inférieur aux 5000 m³ prévus est pour une bonne part déjà reparti dans le lac. Voilà, rapidement tracé, le bilan de cette opération de désensablement réalisée en février dernier.

Les désensablages d'entretien sont destinés à stabiliser l'état du lac (après le peu convaincant sauvetage de 2019). Il est admis qu'en moyenne annuelle 15000 m³ de sable se déposent chaque année dans le lac, soit potentiellement 60000 m³ depuis 2019. Le bien modeste prélèvement de 5000 m³ sur l'atterrissement constitué à l'entrée du lac devait nourrir les trois plages des Chênes-Lièges, du Parc et Blanche.

Pas de bilan officiel à ce jour mais nos calculs de volume sont bien en-deçà de l'objectif visé et le sable - qui n'a été étalé que sur deux plages - a déjà été partiellement repris par l'eau lors des marées à gros coefficient du mois de mars.

Ce chantier aura permis de tester un procédé inédit ici : le transport de sable par tapis roulant. Il s'est révélé insuffisamment efficace.

Si cette campagne peu probante visait avant tout à montrer l'engagement de MACS dans l'entretien du lac, chacun en appréciera la pertinence à l'aune de son coût : 165 000 euros....



Que se passera-t-il au cours des prochains épisodes ?

Nous avons exposé dans le Flash Info N° 55 de novembre 2022 la solution que nous préconisons afin d'assurer le désensablement du lac de manière pérenne à moindre coût. Il s'agit, rappelons-le, d'enterrer un sabloduc (un collecteur) entre le lac et les plages océanes pour transporter le sable extrait du lac vers les plages. Porté par la dérive littorale, enlevé aux plages, il y serait renvoyé, un retour à son point de départ en quelque sorte....

Ce projet, tenu pour indispensable par SPSH, a été approuvé par nos édiles. Sa réalisation nécessite l'obtention d'une autorisation administrative qui ne sera délivrée que s'il est démontré, et reconnu par les services de la Préfecture, que les plages océanes de la commune subissent un déficit structurel de sable de l'ordre de 15 000 m³ par an.

L'objectif est donc de faire valoir que c'est bien le sable enlevé aux plages par l'océan et déposé dans le lac qui y retourne ou, sinon le même, la même quantité. Un dossier d'instruction, réalisé sous la responsabilité et aux frais de la commune, a été déposé en début d'année.

Le tracé retenu, deux avaient été proposés, est celui dit du collecteur de la Nord (voir ci-dessous).

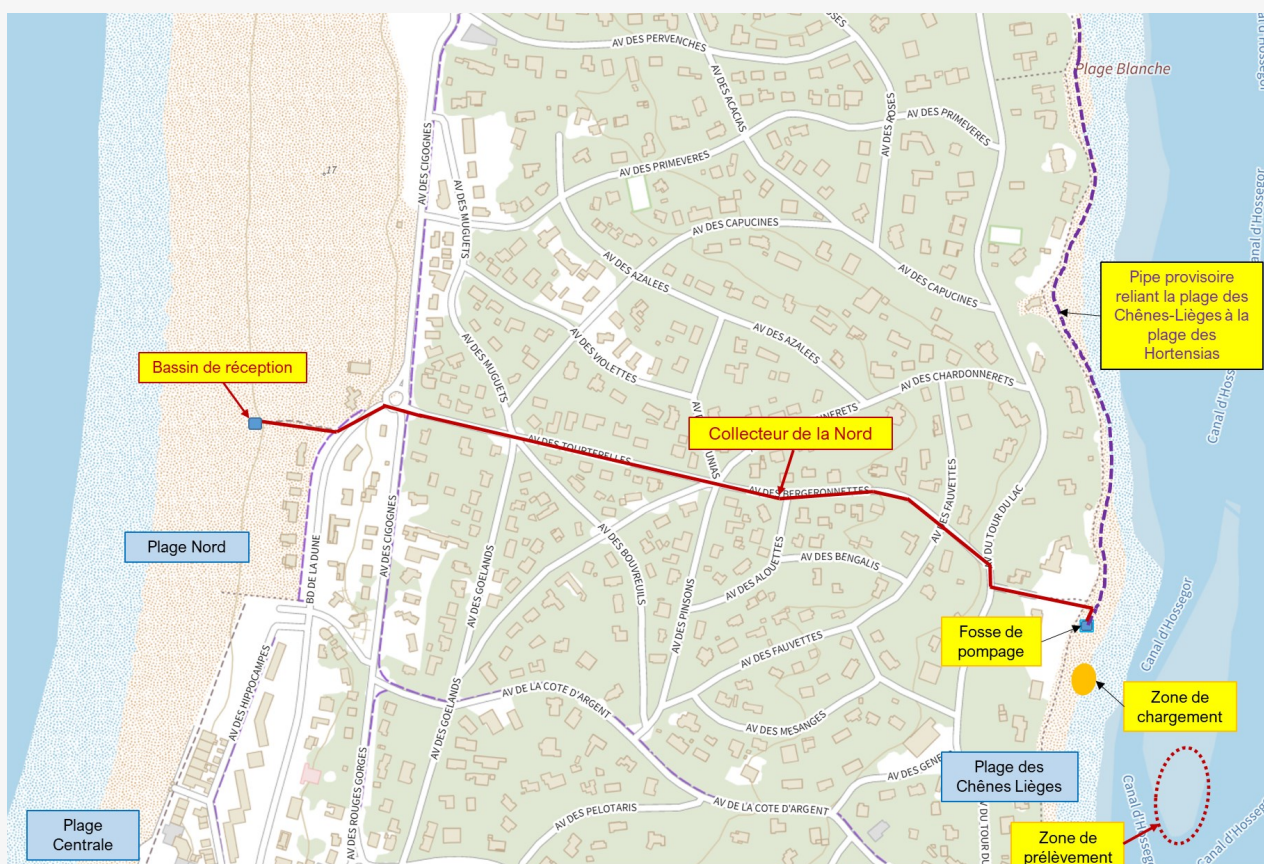
Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine a arrêté le 28 mars dernier que ce projet n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact ; l'inverse aurait constitué une démarche supplémentaire longue et coûteuse.

Cependant cet arrêté préfectoral ne dispense pas des études qui doivent être menées au titre de la loi sur l'eau : elles appréhendent et mesurent les possibles risques et conséquences pour l'environnement, la faune et la flore, et établissent les précautions à prendre pour les éviter.

Le prochain épisode sera donc l'achèvement de ce nouveau dossier, aujourd'hui en cours d'élaboration. Il est déterminant pour obtenir la validation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). L'intention de la mairie est de le remettre avant l'été.

Les démarches administratives avancent, certes avec du retard compte tenu des délais d'instruction et de réponse parfois très longs, mais nous laissent espérer un retour favorable pour l'automne.

Hors les indispensables autorisations, il est temps d'évoquer l'élément incontournable et décisif : le financement.



Pink Floyd ou Abba, « money » est au générique...

MACS - qui a la responsabilité de notre lac - a inscrit la construction du sabloduc à son budget, d'autant plus allégrement qu'elle pourrait - pensait la Communauté de communes - entrer dans un plan de gestion des sédiments littoraux subventionné à hauteur de plusieurs millions d'euros par l'Europe, l'État français et la Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la protection du littoral.

Las ! Voilà qu'un acteur que nous n'attendions pas et dont le rôle se révèle déterminant entre en scène : l'OCNA (Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine).

Porté par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) et l'ONF (Office National des Forêts), financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER), l'État, la Nouvelle-Aquitaine, les départements de la Charente-Maritime, de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques et le Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (SIBA), toutes les missions de l'OCNA sont liées au littoral : suivi de l'évolution de l'érosion, étude des phénomènes de submersion marine et de tempêtes mais aussi de la faune et la flore, et ce, de la baie de l'Aiguillon au nord, jusqu'à l'embouchure de la Bidassoa au sud. Les données et connaissances produites et collectées permettent à l'OCNA de fournir aux pouvoirs publics un savoir-faire scientifique, technique et objectif d'aide

à la décision et à la gestion de l'environnement du littoral aquitain. C'est dans ce cadre que l'OCNA valide la recevabilité technique et opérationnelle des projets dont les porteurs sollicitent des subventions.

Pour que notre sabloduc s'inscrive dans le plan de gestion des sédiments littoraux élaboré par MACS, l'OCNA demande que des études de faisabilité multicritères sur de nombreux scénarios soient menées. Elles devront être conclues d'ici fin 2024 pour une éventuelle réalisation des travaux au plus tôt en 2025.

Il se trouve que SPSH a initié il y a quelques mois un partenariat avec l'Université de Bordeaux dans le but d'établir une connaissance fine des mouvements des sédiments transportés. Les universitaires avec lesquels nous travaillons nous ont informés que les études de modélisation qu'ils ont élaborées n'aboutiront pas avant quatre ans, bien après l'échéance fixée par l'OCNA.

En supposant même qu'une étude plus succincte soit rendue dans le délai imparti, il n'est pas assuré que l'OCNA jugerait notre projet éligible à l'obtention d'une subvention. S'il l'était, la construction du sabloduc ne pourrait être mise en oeuvre avant 2025, dans le meilleur des cas, ce qui retarderait encore et pour au moins trois ans tous travaux d'entretien du lac !!!

Un autre scénario possible ?

A ce stade - et sous réserve que l'accord administratif soit obtenu¹ - deux options :

1. attendre le feu vert de l'OCNA - sans certitude de l'obtenir - en regardant le lac s'ensabler pendant les trois ou quatre années à venir,
2. recourir à un autre mode de financement.

Cette deuxième option se doit d'être réaliste : n'espérons pas qu'un généreux bienfaiteur offre ou lègue plusieurs centaines de milliers d'euros à notre commune pour qu'elle prenne soin du lac au bord duquel il aura construit ses premiers châteaux de sable.

Seules MACS et/ou la Mairie peuvent et doivent assumer le financement nécessaire à l'entretien du

lac :

MACS parce qu'elle a souhaité conserver la compétence « lac et port », parce qu'elle a inscrit l'investissement à son budget¹, parce qu'elle démontrerait ainsi que vingt-trois communes ensemble vont plus loin qu'une, seule.

La Mairie parce qu'en prenant en charge cet investissement - avec ou sans engagement de remboursement de MACS - elle ferait la preuve de sa détermination à agir pour le lac, pour Soorts-Hossegor dont il est le fleuron.

Nous suivrons avec intérêt le prochain épisode...

1. MACS a inscrit à son budget pour 2023, une dépense correspondant à 90 % de l'investissement nécessaire, soit 700 k€, laissant les 10 % restant ainsi que tous les coûts futurs de fonctionnement de ce sabloduc, à la charge de la commune. Le délai, voire l'impossibilité, d'obtention d'une subvention que crée la demande de l'OCNA pourrait ébranler la détermination de la communauté de communes...